



28/06/2022

Mlle REBOLLE Céline

Conciliation médicamenteuse

Rappels méthodologiques



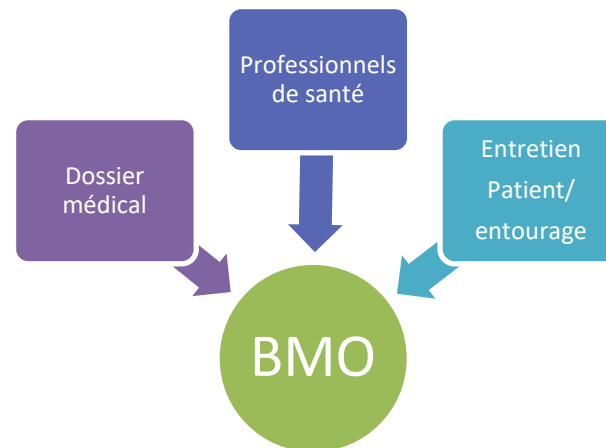
- « **Processus formalisé** qui prend en compte, lors d'une nouvelle prescription, **tous les médicaments** pris et à prendre par le patient. Elle associe le patient et repose sur le **partage d'informations** et sur une coordination pluriprofessionnelle. Elle **prévient ou corrige** les **erreurs médicamenteuses** en favorisant la transmission d'informations complètes et exactes sur les médicaments du patient, entre professionnels de santé aux **points de transition** que sont l'admission, la sortie et les transferts »

*HAS 2018**

** Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé [Internet]. Haute Autorité de Santé. [cité 5 mars 2022]. Disponible sur: https://www.has-sante.fr/jcms/c_2736453/fr/mettre-en-oeuvre-la-conciliation-des-traitements-medicamenteux-en-etablissement-de-sante*

- **CTM = Conciliation des traitements médicamenteux**
- **BMO = Bilan Médicamenteux Optimisé**
 - Etat des lieux des médicaments pris (prescrits ou en automédication) ou à prendre par un patient à l'instant donné.
- **OMA = Ordonnance Médicamenteuse à l'Admission**
 - Liste des médicaments prescrits à l'admission du patient en service de soin
- **FCT = Fiche de Conciliation des Traitements**
 - Document type qui permet la comparaison entre le BMO et l'OMA.

- = **Liste des médicaments, prescrits ou non, pris par le patient**
 - Liste pour chaque sources
- **Tenir compte de :**
 - L'automédication,
 - La non adhésion thérapeutique
 - Des autres thérapeutiques (aromathérapie, phytothérapie, alimentation...)



Etape 2 : Réalisation du bilan médicamenteux



CHT - Conciliation médicamenteuse / V. octobre 2016

Fiche de conciliation des traitements à l'admission (FCTa)

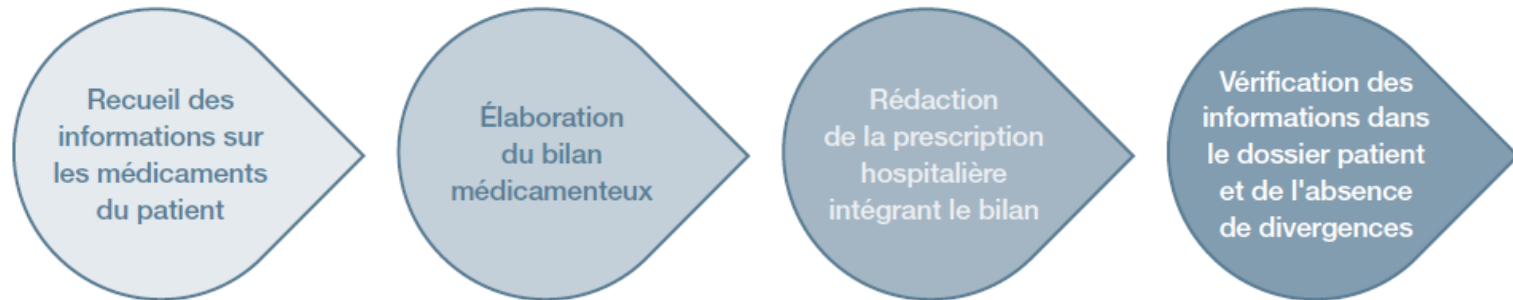
Identité patient 0700 - Onc		Date d'admission : Motif d'admission :		Info professionnels de santé		ATCD :			
		Délai de réalisation conciliation : < 24h				Déclaration de l'admission :			
Médicaments pris AVANT hospitalisation du //2017		Statut	Ordonnance hospitalière DXCARE du //2017		Divergence	Classement si DNI	Décision Médicale	Entretien avec le patient <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Nom/dosage/forme	Posologie/voie		Nom/dosage/forme	Posologie/voie				Commentaires (connaissance du traitement, évaluation observance...)	
BMO ↓ BM		OMA		Comparaison : Correcte Divergence		Traitement ponctuel ou automédication <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		Phytothérapie <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
						à noter dans BMO		Temps BMO (en min)	
						Temps CTM (en min)		Service Pharmacie	
						<input type="checkbox"/> DM DXCARE <input type="checkbox"/> Ordonnance <input type="checkbox"/> Facile <input type="checkbox"/> Médicin		<input type="checkbox"/> Officin <input type="checkbox"/> Médicaments personnalisés <input type="checkbox"/> DIPAD <input type="checkbox"/> Lettre du médecin	
						<input type="checkbox"/> Patient <input type="checkbox"/> Pharmacie d'officine <input type="checkbox"/> Autre		à noter dans BMO	
						à noter dans BMO		à noter dans BMO	
						à noter dans BMO		à noter dans BMO	
						à noter dans BMO		à noter dans BMO	
						à noter dans BMO		à noter dans BMO	
						à noter dans BMO		à noter dans BMO	

- **Entretien collaboratif avec le médecin**
 - Qualification des divergences
 - Intentionnelles
 - Non intentionnelles (DNI)
- **Optimisation/Rédaction de la prescription**
 - Correction des DNI

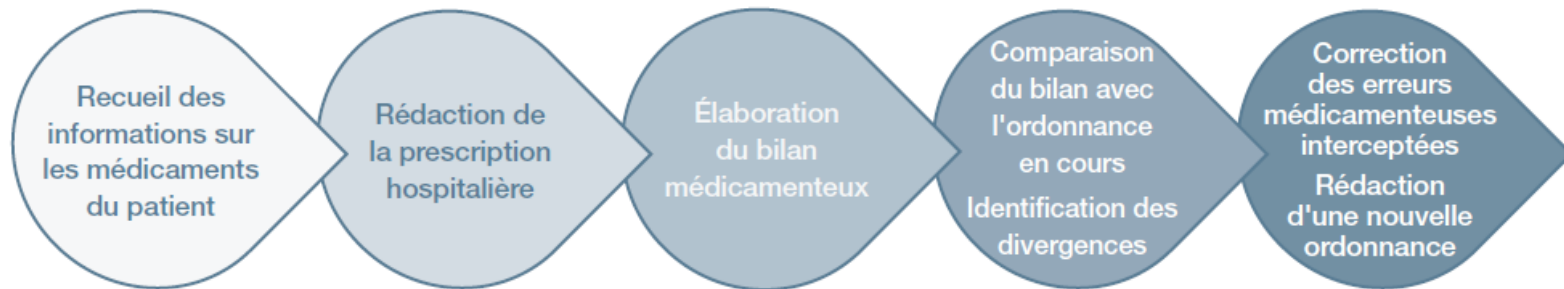


Toute divergence non intentionnelle est une EM

▪ CTM proactive : Prévient



▪ CTM rétroactive : Corrige



▪ Si conciliation d'entrée

Recherche
d'information

- BMO + traitements en cours d'hospitalisation +/- courrier de sortie/ordonnance de sortie

Réalisation d'un
BM de sortie

- Rédaction du BM +/- plan de prise
- Validation du BM +/- plan de prise

Transmission
sécurisée de
l'information

- Au médecin traitant, pharmacien d'officine, patient, structure d'accueil

- **Indicateur d'implantation de la conciliation dans l'établissement**
 - $(\text{Nombre de patients conciliés} \times 100) / (\text{Nombre de patients éligibles})$
 - $(\text{Nombre de patients avec au moins une EM interceptée ("majeure/critique/catastrophique") et corrigée}) / (\text{Nombre de patients conciliés})$
- **Indicateur de l'impact de la conciliation sur la PEC médicamenteuse des patients**
 - $(\text{Nombre de patients conciliés avec } \geq 1 \text{ EM corrigée} \times 100) / (\text{Nombre de patients conciliés})$

Retour d'expérience

*Implantation de la conciliation
en chirurgie orthopédique et
vasculaire*



- **Etude HAS 2020**
 - Déploiement de la conciliation en service de chirurgie dans seulement 22% des établissements réalisant la conciliation *
- **Alors que**
 - Taux de DNI majoritaire en chirurgie**
 - Majorité de DNI concernent des médicaments à fort risque iatrogènes***
- **+ Problématique CHT**
 - Pas de médecin généraliste référents dans les services de chirurgie
 - Sous effectifs (chirurgiens, internes)

* « Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé » : Évaluation de son implémentation. 2020;8.

**Dellerue M, Ferry M, Albertini L, Guillon P, Poupardin E, Fauvelle F. Conciliation médicamenteuse à l'admission dans des services de chirurgie viscérale et orthopédique. *Pharm Hosp Clin.* 1 mars 2016;51(1):70.

*** Duval M, Satori D, Al Wazzan N, Chidiac A, Lao S. Conciliation médicamenteuse à l'entrée des patients dans une unité de chirurgie orthopédique : retour d'expérience sur plus de 2 ans de pratique. *Ann Pharm Fr.* 1 nov 2021;79(6):700-9.

- **Chirurgie orthopédique**
 - 30 lits
 - 4 chirurgiens +/- 1 remplaçant
 - Pas d'interne

- **Chirurgie vasculaire**
 - 15 lits
 - 3 chirurgiens
 - 2 internes

- **Patients exclus**
 - Tous les patients ayant une durée de séjour attendue ≤ 2 jours

- **Déroulement de la conciliation**
 - Visualisation des entrées du jour
 - Recherche et formalisation des informations patients chez :
 - Patients éligibles
 - Patients n'ayant pas pu bénéficier d'une conciliation la veille
 - Entretien pharmaceutique
 - Renseignement des informations sur la FCT pour comparaison
 - Rédaction et communication des DNI

- **Difficultés :**

- Trouver un mode de communication des DNI
- Chirurgiens peu disponibles suivant le programme opératoire

- **Solutions :**

- Communications des DNI urgentes par téléphones avec les chirurgiens + communication avec les infirmières
- Communications des DNI non urgentes (pouvant attendre une demi-journée) via support papier

- **Tous les patients conciliés à l'entrée bénéficient à minima d'une relecture de leur prescription de sortie avec :**
 - Comparaison à la conciliation d'entrée
 - Comparaison à la prescription en hospitalisation
 - Vigilance sur les allergies et intolérances
- **Si divergence :**
 - Contact avec les chirurgiens ou internes +/- secrétaires

- **Patient bénéficiant d'un entretien pharmaceutique de sortie :**
 - Instauration AOD/AVK
 - Traitement antibiotique pour IOA
- **Rédaction d'un courrier pharmaceutique de sortie pour :**
 - Patients sortant dans un hébergement différent de son hébergement initial
 - Patient retournant dans l'hébergement initial si modification des traitements habituels ou sortant sous antibiotiques

▪ **Difficultés :**

- Plusieurs modes de rédaction de prescription de sortie
 - TTT symptomatiques + reprise des traitements habituels
 - Coexistence de prescription manuscrite + informatisée

▪ **Solutions :**

- Etablir une communication étroite avec les secrétaires du service
- Anticipation des sorties avec rédaction et validation de la conciliation de sortie avant la rédaction de la prescription

- **441 CTM à l'admission**
- **Nombre de DNI/nombre de ligne de prescription :**
17% des lignes de prescription comportent une EM
- **Indicateur d'impact de la conciliation médicamenteuse :**
36% des patients conciliés ont eu au moins 1 EM corrigée
- **Nombre de CPS envoyés : 103**



HÔPITAUX
CHAMPAGNE
SUD



CENTRE
HOSPITALIER
T R O Y E S

Merci pour votre attention

CENTRE HOSPITALIER DE TROYES

101 avenue Anatole France
CS 20718 - 10003 TROYES Cedex
Tél. Standard : 03 25 49 49 49
www.ch-troyes.fr

